



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/091

Objet : SIFUREP – Election des délégués municipaux

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 39
Présents à la séance : 34
Excusés représentés : 5

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Mounni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoura à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 avril 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/091

Objet : SIFUREP – Election des délégués municipaux

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-7 L.2121-21, L 5211-6, L.5211-7,

VU la délibération du conseil municipal n°2011-002 en date du 27 janvier 2011 portant adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP),

VU les statuts du SIFUREP en date du 28 juin 2024, et notamment l'article 7,

VU le procès-verbal établi à l'issue des opérations de vote du 15 et 22 mars 2026,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes, en date du 29 mars 2026,

CONSIDERANT que la Commune de Ris-Orangis est membre du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne,

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales du 22 mars 2026, il convient de désigner les représentants de la Commune au sein de cet Etablissement de Coopération Intercommunale,

CONSIDERANT que l'article 7 des statuts prévoient ainsi que « *chaque commune et établissement public adhérent élit un délégué titulaire et un délégué suppléant* »,

CONSIDERANT que pour cela, le Conseil municipal a désigné deux assesseurs, à savoir Madame Lina Kissa et Madame Magaly Lefebvre,

CONSIDERANT les candidatures déposées,

CONSIDERANT que l'élection doit s'opérer au scrutin secret,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE AU SCRUTIN SECRET,

En application des votes ont été élus représentants de la commune de Ris-Orangis au sein de Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne :

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Premier tour de scrutin

Candidats titulaires :

- Pour Renouveau Citoyen Ris-Orangis : Monsieur Etienne Combrisson
- Pour Ris en Avant : Madame Christine Tisserand

2026/

Candidat suppléant :

- Pour Renouveau Citoyen Ris-Orangis : Madame Claudine Lechopier

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'abstentions :	0
Nombre de bulletins remis :	39
Nombre de bulletins pour les candidats	
Renouveau Citoyens Ris-Orangis :	30
Nombre de bulletins pour la candidate	
Ris en avant :	1
Nombre de votes blancs :	8
Nombre de votes nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	31
Majorité absolue :	16

Renouveau Citoyens Ris-Orangis
A obtenu :

30 voix

Monsieur Etienne Combrisson ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu comme délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

Madame Claudine Lechopier ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue comme déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **11 MAI 2026**

Publié le : **11 MAI 2026**

Notifié le :

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans le délai de recours de
cinq jours fixé par l'article

R 119 du code électoral. Le

Tribunal Administratif de
Versailles peut aussi être

saisi par l'application «

Télérecours citoyens »

accessible sur
www.telerecours.fr

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis



AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20260428-2026091-DE
en date du 11/05/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026091